

DELIBERATION

N

N°2025-07

CS du 20 mars

2025

(Participation des
Membres au
Budget 2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt mars à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

**DATE de la
CONVOCAION**
Le 25 février 2025

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

**NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE**
9

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire,

**NOMBRE de
PRESENTS**
5

**NOMBRE de
VOTANTS**
5

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 5 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Exposé

Conformément au rapport d'orientations budgétaires exposé lors de la réunion du comité syndical du 12 février 2025, il vous est proposé d'arrêter les participations des membres pour 2025 ainsi qu'il suit, dans l'attente des discussions qui doivent se tenir entre le Département et Orléans Métropole sur la stratégie de valorisation de l'aéroport.

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Conformément aux statuts, le Département financera le déficit de la section d'exploitation dont le plafond est estimé à **663 000 € pour 2025**.

Pour mémoire figurent ci-après les participations allouées par les membres sur les cinq dernières années en section de fonctionnement, ainsi que la proposition pour 2025 :

Désignatio	2020	2021	2022	2023	2024	Propositions 2025
CCIL	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Orléans Métropole	100 00 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Châteauneuf sur Loire	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Fay aux Loges	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Jargeau	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Donnery	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Saint Martin d'Abbat	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Département	651 200 €	649 400 €	730 000 €	680 000 €	730 000 €	663 000€
TOTAL	783 200 €	781 400 €	862 000 €	812 000 €	862 000 €	795 000 €

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

De fixer comme suit les montants des cotisations à appliquer aux différents membres du Syndicat Mixte pour 2025 :

Orléans Métropole.....	
CCIL.....	
Châteauneuf-sur-Loire.....	5 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Le Département financera le déficit de la section d'exploitation conformément aux statuts approuvés.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,